

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN EXPERT POUR UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Juillet 2018

1. CONTEXTE

Depuis l'adoption de l'accord de Paris lors de la COP21, l'année 2018 représente une année cruciale pour l'avancée des négociations internationales sur les changements climatiques. L'accord de Paris a visé comme objectif ultime de contenir le réchauffement climatique sous la barre de 2°C alors que les engagements annoncés dans les contributions nationales devraient conduire la planète à une augmentation de la température à 3°C.

A l'issue de la COP 23, la communauté internationale s'est engagée à lancer un nouveau cycle dans les négociations qui a débouché sur le lancement du dialogue de Talanoa. Ce dialogue devrait intensifier l'action climatique à travers les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux (villes, régions, société civile, entreprises,) qui devraient contribuer à une révision à la hausse des engagements des politiques climatiques en matière d'atténuation. Le dialogue de facilitation Talanoa repose sur trois questions principales :

ou sommes nous ?, ou nous voulons aller ? et comment y parvenir ?

D'ici la COP 24 prévue à Katowice, Pologne, en novembre 2018, la communauté internationale est appelée à achever les règles et procédures de mise en œuvre de l'accord de Paris. La conférence organisée à Bonn du 30 avril au 10 mai 2018, représente la première étape du nouveau cycle des négociations sur les changements climatiques dans le cadre du dialogue Talanoa. Plusieurs événements diplomatiques sont prévus pour préparer l'adoption des décisions visant l'accélération des actions climatiques : le sommet du G7 en juin 2018 au Canada, le sommet prévu à San Francisco en septembre 2018, la réunion des organes subsidiaires de la CCNUCC à Bangkok en septembre 2018 et enfin la COP 24 prévue en Pologne en décembre 2018.

Les réunions des trois organes subsidiaires de la CCNUCC qui ont eu lieu à Bonn du 30 avril au 10 mai 2018 n'ont pas connu des avancées notables sur le plan technique au niveau des règles de fonctionnement de l'accord de Paris. Les quarante huitièmes sessions de l'organe subsidiaire de mise en œuvre(SBI) et l'organe subsidiaire de conseil scientifique (SBSTA) ainsi que la cinquième partie de la première réunion du groupe de travail spécial de Paris se sont limitées aux discussions politiques et ont été souvent confrontées à la discorde entre pays

développés et en développement sur la portée de la NDC à la fois dans sa forme et dans son contenu.

La réunion de Bangkok prévue du 3 au 8 septembre doit examiner la note de réflexion et les points de vue des gouvernements sur les différents sujets en relation avec les règles de fonctionnement de l'accord de Paris. La COP 24 devrait être focalisée particulièrement sur les points suivants :

- Le décryptage du rapport du GIEC sur les impacts d'une augmentation de la température de 1,5°C ;
- Le Bilan de la situation en termes d'émission de de GES après une augmentation des émissions mondiales de 1,4% en 2017 ;
- La finalisation des lignes directrices et l'adoption des décisions permettant l'opérationnalisation de l'accord de Paris ;
- La fixation des ambitions pour les prochaines décennies.

La NDC représente l'un des sujets les plus épineux qui devrait faire l'objet de discussions intenses en Pologne sur les points suivants : la comptabilisation des émissions, le MRV, le calendrier, le registre des NDCs, le choix d'une année de référence unique, les hypothèses liées aux objectifs d'atténuation, la modélisation et les outils de calcul des objectifs de réduction des émissions de GES.

Compte tenu de l'importance des résultats du dialogue de facilitation de Talanoa et des décisions qui seraient adoptées d'ici décembre 2018, la Tunisie doit participer activement à la réunion de préparation des organes subsidiaires prévue à Bangkok en septembre 2018 et à la COP 24 prévue en décembre 2018. A cet effet, le PNUD en appui à ses partenaires l'Agence Nationale pour la Maitrise de l'Energie et le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement envisagent de recruter un consultant pour assurer le renforcement des capacités des principaux acteurs Tunisiens impliqués dans les négociations internationales sur les changements climatiques.

Le consultant est aussi appelé à accompagner le PNUD et l'ANME dans la mise en œuvre de l'accélération du programme de maitrise de l'énergie de la Tunisie notamment au niveau de la restructuration et l'accréditation de l'ANME auprès du fonds vert pour le climat.

2. Objectifs de la mission

Deux principaux objectifs sont visés par la présente mission :

- Le premier objectif consiste à accompagner la délégation Tunisienne à la COP 24 en collaboration avec le PF CC et assurer une formation complète des acteurs Tunisiens sur les changements climatiques de façon à permettre à la Tunisie de se positionner sur la mise en œuvre de l'accord de Paris et devenir un véritable acteur dans les négociations internationales menées dans le cadre de la CCNUCC. Une attention particulière doit être accordée aux enjeux prioritaires de l'atténuation notamment le dialogue Talanoa, le financement, la transparence, la NDC, la SNBC, la tarification du carbone et le fonds vert pour le climat.
- Le deuxième objectif est d'accompagner l'ANME à deux niveaux :
 - Les négociations portant sur les thèmes prioritaires de l'atténuation dans le secteur de l'énergie notamment les articles 4, 6 et 13 et la préparation d'un side event à discuter conjointement avec le PNUD et l'ANME ;
 - La mise en œuvre du plan d'action des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique au niveau de deux activités à savoir la restructuration de l'ANME et l'accréditation de l'ANME au fonds vert pour le climat. En effet, une mission de restructuration de l'ANME est en cours de lancement et le consultant viendra l'appuyer à travers :
 - Une intégration du contexte international en lien avec les changements climatiques dans l'analyse et la vision de restructuration afin de permettre à l'ANME de profiter pleinement des opportunités de la finance climat au niveau international ;
 - La revue des livrables quant aux aspects institutionnels afin de prendre en considération les exigences de l'accréditation au Fonds Vert pour le Climat dès le début dans la démarche de restructuration de l'ANME et faciliter son accréditation par la suite audit fonds ;

3. TACHES A REALISER

Le prestataire est appelé à réaliser deux missions parallèles dans la présente consultation

Première mission :

Il s'agit d'accompagner la délégation Tunisienne à la COP 24, animer trois sessions de formation ¹sur les changements climatiques :

- L'accompagnement de la délégation Tunisienne avant pendant et après la COP 24 se fera en coordination avec le point focal national auprès de la CCNUCC, il s'agit d'appuyer les membres de la délégation dans le suivi et le positionnement sur les thèmes prioritaires des négociations. Concernant l'accompagnement de la délégation durant la COP 24, la durée sera déterminée avec le PF CCNUCC en fonction de la pertinence ;
- Les trois sessions de formation porteront sur la problématique générale des changements climatiques, l'adaptation et l'atténuation en mettant l'accent sur certains thèmes spécifique où il y a un enjeu majeur pour la Tunisie. Cela devra être discuté avec le consultant durant la réunion de démarrage. L'objectif ultime étant de permettre aux acteurs Tunisiens de défendre au mieux les intérêts de la Tunisie dans la mise en œuvre de l'accord de Paris, les sessions de formations doivent préparer les acteurs Tunisiens à jouer un rôle important dans les négociations prévues lors de la COP 24. Les thèmes prioritaires de ces sessions de formation sont entre autres :
 - La présentation des résultats de la conférence de Bonn organisée du 30 avril au 10 mai 2018 ;
 - Le mandat du dialogue Talanoa et l'enjeu pour les pays en développement ;
 - Les règles et procédures du renforcement de la deuxième CDN ;
 - Le soutien financier aux pays en développement ;
 - Le concept du budget carbone ;
 - Le concept de Rule book : les règles de révision des engagements à la hausse ;

¹ Il est à noter que la logistique concernant l'organisation de la formation sera prise en charge par le PNUD et ne doit pas figurer dans l'offre financière des experts soumissionnaires.

- Les règles de reporting et de transparence ;
- Le rôle des acteurs non étatiques ;
- La mise en œuvre de l'article 6 ;
- La synergie entre l'objectif de l'accord de Paris (article 2), NDC et stratégie bas carbone (article 4), tarification du carbone (article 6), financement (article 9) et transparence (article 13).

Deuxième mission

- 1- En collaboration avec l'ANME, le consultant appuiera un noyau restreint à la négociation appliquée aux thèmes prioritaires de l'atténuation dans le secteur de l'énergie notamment les articles 4, 6 et 13. Un planning de réunions à Tunis et à distance sera élaboré et fixé avec l'ANME à ce sujet ;

Par ailleurs, le consultant apportera un soutien à la préparation d'un side event à discuter conjointement avec le PNUD et l'ANME ;

- 2- Dans le cadre de l'opérationnalisation de la politique de transition énergétique en Tunisie, le ministère de l'énergie, des mines et des énergies renouvelables a organisé en collaboration avec le PNUD et l'ANME deux conférences sur l'accélération de la mise en œuvre des plans d'action dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ;

Par ailleurs, en tant qu'organisme national chargé de la mise en œuvre de la politique de maîtrise de l'énergie, l'ANME envisage de soumettre son accréditation auprès du Fonds Vert pour le Climat (FVC) de façon à accéder directement aux ressources financières du FVC ce qui appuiera directement l'opérationnalisation de la politique de transition énergétique, et les deux plans d'accélération des programmes des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

A cet effet, le consultant est appelé à appuyer l'ANME comme suit :

- Lancer le processus d'accréditation et accompagner l'ANME dans ce processus de façon à répondre aux procédures et normes exigées par le FVC pour permettre à l'ANME de devenir une entité accréditée.
- Assurer le suivi de l'étude prévue sur la restructuration de l'ANME afin de garantir l'intégration du contexte international en lien avec les changements climatiques dans l'analyse et la vision de restructuration, y compris la cohérence avec les exigences du FVC et faciliter le processus d'accréditation de l'ANME par la suite ;

Pour l'accréditation, le consultant doit assurer la réalisation et le suivi des étapes suivantes :

- Application de l'outil d'auto-évaluation pour évaluer les capacités de l'ANME à répondre aux exigences d'accréditation du FVC
- Manifestation d'intérêt et lettre de non objection du point focal national du FVC
- Soumission d'une demande officielle de candidature d'accréditation en ligne à adresser au FVC
- Vérification de la demande d'accréditation adressée au secrétariat du FVC (aspects institutionnels, financiers, environnementaux,)
- Transmission des documents soumis au panel d'accréditation (vérification indépendante par un groupe d'experts)
- Signature d'un accord de maîtrise d'accréditation (AMA) entre l'ANME et le FVC

4. Délais d'exécution

La durée de la présente mission s'étalera sur 08 mois, pour 70 hommes jours de travail effectif.

5. Livrables et termes de paiement :

Les livrables à produire par le consultant ainsi les termes de paiement sont résumés dans le tableau ci-après

Livrable	Echéancier estimatif	Paiement
Note méthodologique de la mission globale avec un planning détaillé approuvée suite à la réunion de démarrage de la mission	Trois jours après la réunion de démarrage	10% à la soumission du livrable
Première mission		
Support de formation et conduite de la session 1	Au plus tard 15 jours après la signature du contrat. La date exacte de la session sera fixée en commun accord avec l'Unité de Gestion du Projet (UGP).	10% du montant du contrat à la soumission du support de formation
Support de formation et conduite de la session 2 et 3	Au plus tard 2 mois après la signature du contrat. La date exacte de la session sera fixée en commun accord avec l'UGP.	10% du montant du contrat à la soumission du
Rapport récapitulatif le déroulement et les résultats des sessions de formations	Au plus tard 15 jours après la fin des trois sessions de formation.	10% du montant du contrat à l'approbation du rapport
Rapport sur : - La préparation de l'accompagnement de la délégation Tunisienne avant la COP - L'accompagnement durant la COP 24 ; - L'appui à la facilitation d'un atelier post COP 24	6 mois après le démarrage de la mission	10 % du contrat à l'approbation du rapport
Deuxième mission		
Rapport sur l'accompagnement dans la négociation ciblée à l'ANME et la proposition d'organisation de side event	Au plus tard 2 mois après la réunion de démarrage	15% du montant du contrat à l'approbation du livrable.
Rapport provisoire : étude sur l'accréditation de l'ANME auprès du fonds vert pour le climat.	Au plus tard 5 mois après la signature du contrat.	15% du montant du contrat à la soumission du livrable.
Rapport final : étude sur l'accréditation de l'ANME auprès du fonds vert pour le climat.	Au plus tard 7 mois après la signature du contrat.	20% du montant du contrat à l'approbation du livrable.

6. Expertise et qualifications minimales

La présente mission sera menée par un expert spécialiste dans les Changements Climatiques (CC) et directement impliqué dans les négociations internationales dans le cadre de la CCNUCC ayant :

- Profil d'un ingénieur, juriste, économiste de l'énergie ou équivalent et disposant d'un diplôme d'ingénieur ou maîtrise en environnement, énergie, économie, finance ou dans un domaine étroitement lié à ceux-ci dans des domaines pertinents à la présente mission (énergie, sciences économiques ou politiques, etc.) ;
- Ayant un minimum de cinq (5) références internationales confirmées (études, rapports, publications, travaux d'expertise) dans les domaines suivants : les négociations sur les CC, les décisions de la CCNUCC, la gouvernance du changement climatique, l'atténuation des émissions de GES, la finance climat ;
- Ayant participé activement à au moins trois (3) Conférences des Parties (COP) de la CCNUCC (participation active en tant que conseiller, expert ou consultant sur des questions de négociations sur les changements climatiques, conférencier dans des side events importants, etc.) ;
- Ayant participé, en tant qu'expert conférencier, formateur, animateur ou facilitateur, à au moins cinq (5) sessions de formation ou de renforcement des capacités portant sur les thèmes suivants : les négociations sur les CC, les décisions de la CCNUCC, la gouvernance du changement climatique, l'atténuation des émissions de GES, la finance climat ;
- Grande faculté de communication et aptitude de présentation, animation et concertation ;
- Maîtrise de la langue française (écrit et parlé).

7. CONTENU DE L'OFFRE ET METHODOLOGIE DE SELECTION DES CONSULTANTS :

Les consultant/es individuel/les ayant les qualifications requises décrites au paragraphe précédent, peuvent postuler pour la présente consultation. Le dossier de candidature, devrait comprendre obligatoirement les pièces ci- dessous listées :

a. OFFRE TECHNIQUE :

- Un CV mis à jour signé par le/a consultant/e incluant les expériences/références dans le domaine pertinent à la présente mission avec contacts des références à l'appui (noms, adresse email et N° de téléphone) ;
- Une note méthodologique ne dépassant pas trois (03) pages sur l'approche à adopter pour la mise en œuvre de la mission ;

b. OFFRE FINANCIERE :

L'offre financière doit être détaillée selon le tableau suivant :

Détail	Coût unitaire HT (DT/H.j)	Nombre d'Hommes jours	Total HT (DT)
Honoraires en HT			
Frais forfaitaires relatifs aux transports aériens et séjours en dehors de Tunis			
TOTAL			

Commer

NB : Il est à noter que toutes les dépenses afférentes à l'organisation des ateliers de formation seront à la charge du PNUD et ne doivent pas paraître dans l'offre financière du consultant soumissionnaire.

c. ÉVALUATION DE L'OFFRE :

Les offres seront évaluées selon la base suivante : 70% score technique ; 30% score financier

L'évaluation de l'offre technique se fera comme suit :

Critères	Point maxi : 100pts
Background et références de l'expert	<u>70</u>
Diplôme Un diplôme d'ingénieur ou maîtrise (énergie, sciences économiques ou politiques, etc.) ou tout domaine étroitement lié à ceux-ci : 10 pts Autre diplôme : 0 pts	10
Références dans le domaine les négociations sur les CC, les décisions de la CCNUCC, la gouvernance du changement climatique, l'atténuation des émissions de GES, la finance climat 5 références : 5 pts Entre 6 et 8 références : 15 pts Plus que 8 référence : 20 pts Sinon : 0 pts	20
Nombre de participations actives aux négociations les plus récentes (Conférence des Parties : COP) de la CCNUCC 3 COP : 5 pts Entre 4 et 7 COP : 15 pts Au-delà de 7 COP : 20 pts Sinon : 0 pts	20

Nombre de participations en tant qu'expert conférencier, formateur, animateur ou facilitateur, à des sessions de formation ou de renforcement des capacités portant sur les thèmes suivants : les négociations sur les CC, les décisions de la CCNUCC, la gouvernance du changement climatique, l'atténuation des émissions de GES, la finance climat 5 formations : 5 pts Entre 6 et 8 formations : 15 pts Au-delà de 8 formations : 20 pts Sinon : 0 pts	20
Note méthodologique : Appréciation de la note méthodologique et du planning d'exécution par le comité d'évaluation : clarté de l'approche, cohérence et réponse aux délais de la mission	<u>30</u>
Les aspects importants de la tâche à accomplir ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée selon les orientations des TDR	15
La présentation est-elle claire et le déroulement des activités et la planification sont-ils logiques, réalistes et garantissent-ils une réalisation efficace du projet	15

NB : Les offres techniques ayant obtenu un score moins de 70 points /100 seront rejetées sans passer au dépouillement financier

EXPERT POUR UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Total note technique (pour que l'offre soit acceptable le Total des experts doit être supérieur à 70pts)		
Pondération 70% de la note technique		
Note financière		
Score Total (Score Technique X 0.7 + Score Financier X 0.3)		